



Besançon

RÉPUBLIQUE FRANÇAISE - DÉPARTEMENT DU DOUBS

Publié le : 21/10/2024

EXTRAIT DU REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS CONSEIL D'ADMINISTRATION

Séance du 16 octobre 2024 à 17 heures 00

Question n° 4

Désignation des représentants du CCAS au sein des Conseils d'Administration d'associations

Le Conseil d'Administration, convoqué le 9 octobre 2024, s'est réuni au Centre Communal d'Action Sociale de la Ville de Besançon.

Administrateurs en exercice : 17

Sous la présidence de Madame Sylvie WANLIN, Vice-présidente du CCAS :

Etaient présents :

Monsieur Hasni ALEM / Monsieur Claude BILLOD / Monsieur Yves CHANSON /
Monsieur Cyril DEVESA / Monsieur Michel JOURNEAUX / Madame Myriam LEMERCIER /
Madame Agnès MARTIN / Madame Claudine MAUGAIN / Monsieur Michel PELLATON /
Monsieur Jean-Hugues ROUX / Madame Sylvie WANLIN

Etaient absents :

Monsieur Bernard AVON / Madame Valéry GARCIA / Madame Nadia GARNIER /
Monsieur Ludovic FAGAUT, **donne pouvoir à Madame Myriam LEMERCIER à partir de
17h20, soit à partir de la question n°14, excepté pour les questions n°17, 22, 23 et 25 /**
Monsieur Alfred M'BONGO / Madame Anne VIGNOT, **donne pouvoir à
Madame Sylvie WANLIN**

REÇU EN PREFECTURE

Le 21 octobre 2024

VIA DOTELEC TÉLÉTRANSMISSION

025-262500564-20241016-D00186310-DE

Date de dépôt en Préfecture :

DÉLIBÉRATION

| |
|-----------------------------|
| Incidence financière |
| Sans incidence financière |

Résumé : Les statuts de certaines associations de type Loi 1901 prévoient la présence, au sein de leur Conseil d'Administration, de représentants du Conseil d'Administration du CCAS. Ainsi, le renouvellement des membres élus du Conseil d'Administration du CCAS de Besançon nécessite de désigner de nouveaux représentants du CCAS au sein de certains Conseils d'Administration d'associations.

Référence au Projet social 2022-2026 :

Axe 1 : Intervenir auprès des publics prioritaires identifiés dans l'ABS

Axe 2 : Maintenir ou accompagner vers l'autonomie les publics relevant du CCAS au sens de l'autonomie sociale et économique – De « l'urgence vers l'autonomie »

Axe 3 : Faciliter l'accès aux droits et leur maintien (aller vers, simplification...)

Axe 4 : Faire du CCAS l'interlocuteur majeur des politiques du handicap et de l'âge en lien avec la dimension accessibilité pour mieux vivre dans la ville

Axe 5 : Optimiser les moyens, les ressources et le patrimoine du CCAS pour pérenniser son action de service public

Axe 6 : Faire savoir et valoriser l'action du CCAS

Sans objet

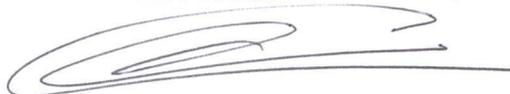
| DESIGNATION DES INSTANCES | PERIODICITE DES REUNIONS | LIEU DES REUNIONS | QUALITE DU REPRESENTANT | ADMINISTRATEURS DELEGUES |
|---|--------------------------|--|-------------------------|--------------------------------------|
| CA du Comité des Œuvres Sociales de la Ville de Besançon (COS) | 4 réunions/an | Centre St-Pierre Rue de la République | 1 titulaire | Vice-présidente Mme Sylvie WANLIN |
| | | | 1 suppléant | Mme Nadia GARNIER |
| CA de l'Union Départementale des CCAS (UDCCAS) | | | 1 titulaire | Vice-présidente Mme Sylvie WANLIN |

Après délibération et à l'unanimité, les membres du Conseil d'Administration présents et représentés :

✓ Désignent les représentants au sein de certains Conseils d'Administration d'associations selon le tableau ci-dessus.

La présente délibération peut faire l'objet d'un recours devant le Tribunal administratif de Besançon dans un délai de deux mois suivant sa publicité.

Pour extrait conforme,
La Présidente du CCAS,



Anne VIGNOT

Pour : 12
Abstentions : 0
Contre : 0
Ne prend pas part au vote : 0

